

Questions orales

L'IMPLANTATION DE LA SOCIÉTÉ À MIRABEL

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est également au ministre de l'Expansion économique régionale que je m'adresse. Ma question a trait aux pressions que le gouvernement fédéral a exercées sur la société Bell Helicopter pour l'obliger à s'implanter à Mirabel, alors que celle-ci était tout à fait disposée à s'implanter à Kingston, à Peterborough ou dans l'Estrie. A ce propos, je tiens à rapporter ce qu'un fonctionnaire supérieur a confié au *Whig Standard* de Kingston, et je cite:

«Lalonde a dit deux choses à Lumley: «Premièrement, vous disposez de tant de millions de dollars; deuxièmement, c'est Mirabel que vous devez choisir».

«Lalonde a bien fait comprendre à Lumley que s'il ne choisissait pas Mirabel, il n'y aurait pas d'argent».

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi, alors que la société Bell Helicopter envisageait de s'implanter ailleurs, il s'est incliné humblement devant l'ultimatum du ministre des Finances? Ou cette décision s'inscrit-elle dans les efforts que ne cesse de déployer le gouvernement pour faire oublier le fiasco de Mirabel?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion économique régionale): Tout d'abord, monsieur le Président, si l'honorable représentante croit toute cette histoire, elle est encore plus naïve que je ne le pensais. Ensuite, jamais de ma vie je n'ai lu de série d'articles aussi inexacts que ceux qu'a publiés le journal de la localité qu'habite l'honorable représentante. Enfin, monsieur le Président, je m'entretiendrai bien volontiers avec l'honorable représentante pour que nous examinions ensemble les différents aspects de cette transaction.

Si elle relisait ces articles, elle constaterait que le journaliste mentionne quelque part, sauf erreur, que le président du conseil d'administration de la société Bell Helicopter—s'il y a quelqu'un dans le monde qui doit le savoir c'est bien lui—a dit que c'est lui qui a décidé en fin de compte de l'emplacement. Le président de la société Bell Helicopter, monsieur le Président, et non pas le gouvernement du Canada.

Mlle MacDonald: J'ai beau être naïve, monsieur le Président, je ne le suis pas encore assez pour croire les protestations du ministre, surtout après toutes les autres histoires que nous avons entendues.

L'ÉTUDE DE RENTABILITÉ

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Si le ministre est si sûr que c'est bien ainsi qu'il le dit que les choses se sont passées, pourrait-il le prouver? A-t-on fait effectuer des études de rentabilité pour établir qu'il serait plus avantageux du point de vue économique pour le Canada que la société Bell Helicopter s'installe à Mirabel que si elle allait par exemple s'établir dans l'Est du Québec ou dans l'Est de l'Ontario? S'il possède des études comme celles-là, ce dont je doute, pourrait-il les déposer?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion économique régionale): Tout d'abord, monsieur le Président, je dois dire que l'honorable représentante et ses collègues conservateurs me déçoivent beaucoup. J'avais pensé qu'ils se réjouiraient de ce que le Canada avait créé pour les 20 prochaines années dans un secteur technologique de pointe 4,000 nouveaux

emplois. Nous l'avons emporté sur tout les autres pays qui cherchaient à attirer chez eux cet important fabricant d'hélicoptères.

Une voix: En plein dans le mille!

Des voix: Bravo!

M. Lumley: Compte tenu de ses questions antérieures, je comprends que ce sont là de bonnes nouvelles que l'honorable représentante n'a cure d'entendre. Nous avons effectivement effectué une analyse de rentabilité pour déterminer si cette implantation avantagerait le Canada. Or, elle l'avantage au plus haut point. Nous sommes fiers d'avoir réussi à attirer chez nous cette importante société qui va nous créer beaucoup d'emplois.

* * *

● (1450)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE FINANCEMENT PAR LA CIA D'EXPÉRIENCES DE LAVAGE DE CERVEAU FAITES À MONTRÉAL—LES INSTANCES CANADIENNES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Lors d'une réunion avec de hauts fonctionnaires de son ministère, il y a quelques jours, on m'a assuré que celui-ci présenterait des instances au département d'État américain au nom des neuf Canadiens qui ont souffert des expériences de lavage de cerveau financées par la CIA à l'Institut Allan Memorial de Montréal. A-t-on fait des démarches dans ce sens? Si oui, quelle a été la réponse? Et sinon quand le fera-t-on?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le sait, je connais bien ce problème puisque j'en ai discuté avec lui à plusieurs reprises. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère d'y accorder une attention particulière pour essayer de trouver une solution. Nous avons déjà présenté des instances au département d'État. En août dernier, notre ambassadeur, M. Gotlieb, a eu des consultations et il en aura d'autres. Nous envisageons plusieurs méthodes permettant d'aider les gens qui ont été victimes des expériences réalisées à Montréal avec l'appui de la Central Intelligence Agency des États-Unis.

LA POSSIBILITÉ DE PORTER L'AFFAIRE DEVANT LA COUR INTERNATIONALE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, lors de la réunion que j'ai eue avec eux, les représentants du ministère des Affaires extérieures m'ont déclaré qu'ils en étaient venus à la conclusion que les agissements de la CIA à Montréal constituaient une violation du droit international. Ils déclaraient que si l'on ne parvenait pas à un règlement avec le gouvernement américain, pour les neuf Canadiens visés, le gouvernement du Canada devrait envisager de porter cette affaire devant la Cour internationale de La Haye. Le ministre pourrait-il me dire, et dire aux autres personnes concernées, quand l'on intentera ces poursuites?